

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 6 - Votants : 7

L'an deux mil vingt, le Vendredi 10 Juillet à 9h30, le conseil municipal de ST-VERAN, dûment par décret ministériel, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, selon l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} Avril 2020, le quorum permettant de délibérer valablement est atteint lorsque le tiers des membres du conseil en exercice est présent ou représenté.

Présents : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Jeannine CHARDAN, Hervé GOUILLON, Charlotte POUDEROUX, Florian COLLEY

Absente : Frédérique MARROU

Excusés : Sébastien PINZETTA (procuration à Mathieu ANTOINE), Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Dominique MENEL

Secrétaire : Hervé GOUILLON

DELIBERATION N°10-07-2020- 1

OBJET : Election sénatoriale – Désignation d'un délégué titulaire du conseil municipal

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2020 du 02 Juillet 2020 relatif à l'élection le vendredi 10 juillet 2020 des délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection d'un sénateur

Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de CHARDAN Jeanine, IMBERT Jean-Pierre, COLLEY Florian et POUDEROUX Charlotte.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election du délégué

La candidature enregistrée :
Mathieu ANTOINE

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- Mathieu ANTOINE 7 voix

Mathieu ANTOINE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Mathieu ANTOINE

Pour copie conforme



COMMUNE DE SAINT-VERAN
Arrondissement de Briançon
Département des Hautes-Alpes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 6 - Votants : 7

L'an deux mil vingt, le Vendredi 10 Juillet à 9h30, le conseil municipal de ST-VERAN, dûment par décret ministériel, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, selon l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} Avril 2020, le quorum permettant de délibérer valablement est atteint lorsque le tiers des membres du conseil en exercice est présent ou représenté.

Présents : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Jeannine CHARDAN, Hervé GOUILLON, Charlotte POUDEROUX, Florian COLLEY

Absente : Frédérique MARROU

Excusés : Sébastien PINZETTA (procuration à Mathieu ANTOINE), Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Dominique MENEL

Secrétaire : Hervé GOUILLON

DELIBERATION N°10-07-2020- 2

OBJET : Election sénatoriale – Désignation de 3 délégués suppléants du conseil municipal

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2020 du 02 Juillet 2020 2020 relatif à l'élection le vendredi 10 juillet 2020 des délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection d'un sénateur

Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de CHARDAN Jeanine, IMBERT Jean-Pierre, COLLEY Florian et POUDEROUX Charlotte.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

CHARDAN Jeanine

IMBERT Jean-Pierre

PINZETTA Sébastien

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 7

- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- CHARDAN Jeanine : 7 voix

- IMBERT Jean-Pierre : 7 voix

- PINZETTA Sébastien : 7 voix

CHARDAN Jeanine, IMBERT Jean-Pierre et PINZETTA Sébastien ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire, Mathieu ANTOINE

